

## UNE REPRISE AU RALENTI

### NUMERO SPÉCIAL

### CRISE DU CORONAVIRUS

LE GROUPE DE TRAVAIL DU COMITÉ TECHNIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, RÉUNI DE MANIÈRE INFORMELLE EN AUDIO-CONFÉRENCE MERCREDI 13 MAI, PORTAIT SUR LES MESURES DE PRÉVENTION LIÉES À LA REPRISE TRÈS PARTIELLE DES ACTIVITÉS SUR LA PÉRIODE DU 11 MAI AU 2 JUIN

Le calendrier du dé-confinement dépendra des annonces qui pourront être faites par le gouvernement.

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

les principes généraux qui président la période qui s'étend du 11 mai jusqu'au 2 juin ont été annoncés par le message du Directeur général du jeudi 30 avril à tous les agents.

Dans les critères de choix de personnes devant venir dans les établissements, il sera tenu compte de la santé des agents, mais également de leur éloignement et de leur souhait de reprise.

Afin de respecter la préconisation du plafond des 15 % d'agents présents par site et de 4m<sup>2</sup> par agent, la plupart resteront en télétravail et devront pouvoir travailler avec un matériel nomade fiable.

**Pour la CFDT, toutes les informations pratiques doivent être données aux agents qui vont revenir, pour les rassurer. La sécurité de tous doit être préservée en appliquant les principes de précaution, même en petit comité.**

### ORGANISATION

Les maîtrises d'ouvrage ont défini des travaux qui doivent être conduits dans cette période et ne peuvent pas être réalisés en télétravail.

Pour notre Direction régionale, cela concerne essentiellement

- pour les unités RP : constitution des unités de traitement (UT), envoi de courriers aux communes, récupération de certains éléments figurant dans les carnets de tournée, etc.,

- pour les DEM : impression et mise sous pli de certains courriers type lettre-avis ou courrier de relance,

- pour le site BRPP de Clermont : traitement des avis d'état civil transmis par courrier par les mairies,

- quelques situations particulières comme l'impossibilité de passer par le télétravail.

Concrètement, le télétravail reste la norme pendant toute cette période. La position de chacun entre télétravail et travail sur site est fixée par la Direction. Si un agent souhaite passer ou pouvoir venir travailler sur site, il

doit d'abord en parler à son responsable hiérarchique et attendre sa réponse avant d'arriver.

Il ne doit pas badger en arrivant ni en partant de l'établissement.

Les règles de fonctionnement des deux établissements ont été transmises à tous les agents par le SAR lundi 11 mai matin avec les plans de circulation dans chacun d'eux à respecter.

**La CFDT demande une visite des locaux des deux établissements par les organisations syndicales permettant ainsi de mieux se rendre compte sur place.**

**Elle salue la bienveillance de la Direction dans son rôle actuel à l'égard de tous pour faire du mieux possible dans une situation loin d'être évidente.**

Les journées des 11 et le 12 mai ont avant tout été réservées aux interventions des fonctions support pour la mise en place des éléments permettant le respect des gestes barrières par les agents travaillant sur site, la mise en conformité des locaux utilisés par les collègues concernés ayant été assurée le 1er jour.

## EQUIPEMENT DES AGENTS DE BUREAU EN TÉLÉTRAVAIL

Les chefs de service ont pu livrer quelques agents volontaires en postes nomades à domicile pendant la période de confinement jusqu'au 8 mai. La Direction assure que toutes les précautions d'usage ont été prises.

Elle va maintenant essayer de fournir aux agents ne disposant pas de poste nomade de le faire, dans la limite des stocks, et d'équiper en configuration confort (écran, clavier, et souris) le maximum d'entre eux en télétravail.

Les agents ne disposant pas de connexion internet dans une zone recevant du réseau peuvent se voir proposer un webtrotter ou un smartphone avec abonnement internet.

## NETTOYAGE DES LOCAUX

L'équipe de nettoyage réalise chaque soir le lavage quotidien des locaux hors postes de travail, avec la désinfection de l'ensemble des points de contact : poignées, interrupteurs, robinetterie, etc.

Avant de s'installer à son bureau, l'agent doit se laver les mains avec du gel hydro-alcoolique, nettoyer son poste de travail et inversement avant de quitter.

## MASQUES

La doctrine ministérielle actuelle sur les masques est de doter les personnels en contact avec le public.

Ils sont transmis aux administrations via les préfetures.

Les enquêteurs recevront des masques pour eux-mêmes et pour leurs enquêtés.

Le site de Clermont-Ferrand en a déjà récupéré une dotation de 1600, alors que la Préfecture du Rhône restait encore difficilement joignable le 13 mai pour celui de Lyon.

Le Direction dit encore attendre pour procéder à l'organisation de leur distribution.

## CANTINES ET ESPACES PARTAGÉS

Le restaurant administratif de Lyon fonctionne sous forme de «vente à emporter» que l'agent peut consommer à son bureau ou à l'extérieur.

Celui de Clermont-Ferrand, en liaison avec la DDFIP, n'a ouvert que mercredi 13, avec un agent maximum par table de 4 personnes. Les entrées et desserts sont pré-emballés et les plats chauds servis par le personnel de cantine équipé de masques et de gants. La fontaine à eau et le micro-ondes sont mis hors service.

Les espaces de «tisanerie» et autres contenant des distributeurs ou des cafetières sont condamnés.

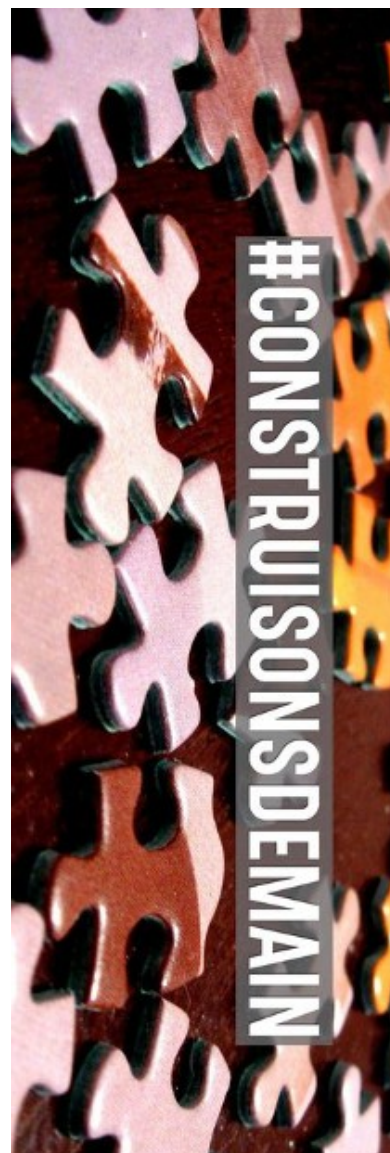
## CAMPAGNE DE MOBILITÉ 2020 DES AGENTS B ET C

La Direction pose aux organisations syndicales la difficile question de la poursuite ou pas de la campagne interne de mobilité des agents B et C pour cette année, interrompue mi-mars en raison du confinement. Les avantages et les inconvénients seront présents quel que soit le choix opéré.

La CFDT s'est positionnée pour sa poursuite.

## L'APRÈS CRISE SANITAIRE

Pour la Direction régionale, une fois le retour à la normale revenu, l'Insee pourra s'interroger sur les enseignements que l'on tire sur la période que l'on aura traversée et, s'il y a lieu, adapter ses modes de fonctionnement, ses travaux, la circulaire sur le télétravail...



**VOS REPRÉSENTANTS CFDT  
AU CTSD AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**  
Stéphane DUPIN, Clermont-Ferrand  
Isabelle CREBIER, Lyon